

Autreville St Lambert - Baâlon - Beauclair - Beaufort - Brouennes - Cesse - Halles sous les Côtes - Inor - Lamouilly - Laneuville sur Meuse
Luzy Saint Martin - Martincourt - Moulins St Hubert - Mouzay - Nepvant - Olizy sur Chiers - Pouilly sur Meuse - Stenay - Wiseppe



La Baugnette

Juillet
2011

Revue de la Communauté de Communes
du pays de Stenay



Réforme
territoriale ?

GRUPE SCOLAIRE MATERNELLE DE STENAY



Numéro Spécial

Édito

Pourquoi un numéro spécial ?

En ce début de vacances d'été, deux sujets préoccupent un grand nombre d'entre nous.

Tout d'abord, les parents d'élèves interrogatifs vis à vis de la rentrée scolaire 2011/2012.

- comment va-t-elle se passer ?
- comment va fonctionner la cantine ?
- le multi accueil sera-t-il prêt en septembre, quelle sera sa capacité ?

Dans un autre registre, ce sont nos élus qui s'interrogent sur la réforme territoriale. D'ici peu, chaque Conseil Municipal devra donner son avis sur la nouvelle carte communautaire proposée par M^{me} le Préfet.

Afin d'y voir plus clair sur ces deux points importants pour notre CODECOM, ce numéro spécial vous apportera, je le souhaite, bon nombre de réponses à vos interrogations.

Bonnes vacances.

Le Président, Daniel GUICHARD



SOMMAIRE

- 2 Pôle Éducatif Cantonal Rentrée scolaire 2011/2012
- 5 Réforme territoriale : quel avenir pour notre CODECOM ?

LES DIVERSES ÉVOLUTIONS POUR LA RENTRÉE PROCHAINE EN MATIÈRE DE SCOLAIRE PRIMAIRE ET MATERNELLE GÈNÈRENT QUELQUES RÉFLEXIONS.

I / Le constat

La rentrée 2011/2012 sera marquée par la fermeture des trois classes du RPI Nord Meusien (Moulins, Inor, Pouilly et Autreville). Les enfants issus de ces Communes (environ 60) seront scolarisés à Stenay, en maternelle et à l'école primaire Albert Toussaint.

Deux problèmes ont été alors soulevés :
- le temps de transport pendant la pause de midi pour les élèves du R.P.I. étant trop long, il est impossible de retourner dans les familles, d'où l'obligation de créer une cantine près des écoles,
- le bâtiment de l'école maternelle Centre de Stenay construit dans les années 1960 nécessite d'importants investissements (fenêtres, dalles, aménagements,...),
- la CODECOM ne dispose pas de réserve foncière pour réaliser un nouveau bâtiment,
- le Conseil Général a décidé de ne plus financer le transport du midi à partir de la rentrée 2012/2013.

II / Les besoins

Dès lors, il paraît indispensable de créer :
- une nouvelle école maternelle moderne et accueillante,
- une cantine cantonale,
- de faire évoluer la micro crèche en multi accueil, soit une capacité de 20 à 25 places,
- de réaliser des économies d'énergie à tous niveaux.

III / Opportunité et intérêt

La mise en vente de l'ancien Bricomarché fut le déclencheur. Après une estimation par France Domaines, nous avons décidé de nous porter acquéreur, ce qui a permis :

- d'éradiquer une friche commerciale,
- de reconstruire dans un lieu calme et bien situé entre zone pavillonnaire et prairie,
- d'éviter d'acheter du foncier agricole dont le rôle est de « nourrir le monde »,
- de ne pas créer de modification environnementale par l'étanchéification de terres agricoles.

IV / Réalisation et résultats

Il s'en est suivi la construction d'un Pôle Petite Enfance dédié aux enfants de trois mois à cinq ans regroupant un multi accueil, une cantine, une maternelle de 6 classes et de larges parkings.

La création de ce pôle génère également la mise en place du périscolaire le matin, le midi et le soir. Il sera donc possible de déposer un enfant à partir de 7h30 et de nous en confier la garde sans interruption jusqu'à 18 heures.

Un service identique sera mis en place également à l'école Albert Toussaint, ainsi qu'à Laneuville-sur-Meuse et Mouzay. La structure Multi-Accueil proposera les mêmes horaires.

V / Fonctionnement

Le Multi-Accueil sera géré en D.S.P. (Délégation de Service Public), c'est à dire qu'un organisme agréé gèrera cette crèche pour le compte de la CODECOM. L'avantage indiscutable de ce choix repose sur le fait que nous aurons affaire à des gens bien plus professionnels que nous dans ce domaine. Il est à noter que le personnel actuel de la micro crèche reprendra ses fonctions dans ce nouvel environnement.

Concernant la maternelle, l'équipe enseignante, dirigée par M^{me} Marie Françoise CANONICO, est composée de Mesdames Isabelle BURTEAUX, Brigitte MUSSET, Christelle CHIHAB, Florence ADNET, M^{lle} Clara DE BLASIS et M^{me} Marie Claude TRUTET en tant que titulaire mobile. Cette équipe sera secondée par les trois ATSEM de Stenay, Mesdames Béatrice DARDARD, Nicole GUECHARI et Bernadette FRAMBLEAUX. M^{me} Béatrice LECRIQUE, ATSEM à Moulins-Saint-Hubert, les rejoindra également.





avant les travaux

La cantine, quant à elle, sera gérée par la CODECOM. Tous les services y afférents, tels que les inscriptions, le service ménagé, la surveillance, seront assurés par notre personnel. Les repas seront livrés en liaison chaude par un traiteur local.

VI / Inconvénients

Ils sont essentiellement ressentis par les parents du RPI Nord Meusien qui voient ainsi fermer leurs écoles communales. C'est aussi l'engagement d'une dépense de cantine.

VII / Avantages

Cette rentrée se fera avec l'ouverture d'un Pôle Educatif moderne, essentiel pour le bien être de l'enfant. Une attention particulière portera sur la rationalisation des emplois au sein de la CODECOM : pas de suppression de poste, mais au contraire quelques embauches en perspective.

La suppression du transport du midi prévu pour 2012/2013 par le Conseil Général de la Meuse aura été devancée par la création de la cantine qui comblera cette carence.

Sur le plan du Grenelle de l'Environnement, nous devenons de très bons « élèves » : moins de transport signifie moins de CO2 rejeté dans l'atmosphère.

Le chauffage de ce complexe effectué par géothermie profonde avec échange eau/eau, contribuera également au non rejet de CO2. C'est le chauffage du XXI^e siècle, par opposition aux installations obsolètes des quatre écoles qui ferment. (RPI du Nord Meusien + école maternelle de Stenay)

VIII / Quels seront les coûts de ces prestations pour les parents ?

En ce qui concerne la cantine, le prix du repas comprenant également la garde de l'enfant le temps de la pause méridienne n'excédera pas 4 € par enfant par jour, avec une réduction à 3 € par jour à partir du 3^e enfant de la même famille. Le périscolaire sera également facturé, car, pour prétendre aux aides de la Caisse d'Allocations Familiales, nous devons répercuter une partie du coût aux familles.

Toutefois, le Bureau de la CODECOM, récemment réuni, a proposé un forfait de 1 € par jour quelle que soit la durée de garde.



pendant les travaux



après les travaux

IX / Conclusion

C'est un gros effort que votre CODECOM a consenti pour l'avenir de vos enfants à travers notre compétence scolaire. L'investissement avancé pour cette réalisation s'élève à 2700000 €, largement subventionné par nos divers financeurs, compte tenu du côté innovant de notre construction qui, parions-le, apportera un grand confort aux enfants ainsi qu'à leurs parents, le tout dans un très bel environnement.

Le Président

Que nos financeurs soient remerciés pour leurs soutiens.



Afin de nous permettre d'appréhender au plus juste les besoins pour la future rentrée, merci de remplir le coupon ci-joint et de nous le retourner à la CODECOM.

Nom et Prénoms des parents

Adresse

Nombre d'enfants

Ecole d'origine

- Fréquentera(ont) la cantine à la rentrée 2011/2012
- Sera(ont) cherché(s) par nos soins le temps du midi
- Fréquentera(ont) le périscolaire le matin
- Fréquentera(ont) le périscolaire le soir

CARTE DES INTERCOMMUNALITÉS



DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
DE LA MEUSE

**Illustration cartographique
du projet de schéma
EPCI à fiscalité propre**

**PAYS DE MONTMEDY
PAYS DE STENAY
VAL DU MOIS**
66 communes
18016 hab

4 communes détachées de la Codecom
de Montfaucou - Varennes en Argonne :
Consevoye, Forges, Régneville et Brabant
(562 habitants)

**REGION DE DAMVILLERS
PAYS DE SPINCOURT**
41 communes
8391 hab

**MONTFAUCON-VARENNES
CENTRE ARGONNE**
38 communes moins les 4 déplacées
Total 34 communes - 7105 hab

PAYS D'ETAIN
26 communes
7951 hab

**CHARNY SUR MEUSE
MEUSE VOIE SACRE
VAL DE MEUSE - VALLEE DE LA DIEUE
VERDUN**
51 communes plus les 4 déplacées
Total 55 communes - 40502 hab

**AIRE ET MEUSE
SAMMIELLOIS**
40 communes
+ 1 commune
11686 hab

TRIAUCOURT-VAUBECOURT
24 communes
4485 hab

**FRESNES EN WOEVRE
VIGNEULLES LES H.
PETITE WOEVRE**
57 communes
11142 hab

BAR-LE-DUC (15 communes)
27404 hab
+ Loisey-Culey, Géry, Tannois (938 hab)

CENTRE ORNAIN (12 communes)
9349 hab
+ Nantois, Nani Le Grand, Maulan,
Nannois, Wilberoncourt (800 hab)

REVIGNY (16 communes)
7775 hab

51 communes
46266 hab

PAYS DE COMMERCY
10 communes
12619 hab

VOID-VACON
23 communes
6310 hab

SAULX ET PERTHOIS
18 communes
10262 hab

VAL DES COULEURS
20 communes
5146 hab

**HAUTE SAULX
VAL D'ORNOIS**
33 communes
7801 hab

- Limites actuelles des Codecom
- Limites arrondissements
- RD
- RN



DU CHANGEMENT EN PERSPECTIVE POUR NOTRE CODECOM ?



Depuis quelques mois déjà, vous avez pu lire, dans les quotidiens locaux notamment, des articles concernant l'intercommunalité en France, et en Meuse.

En effet, l'Etat a mis en place, en décembre 2010, la réforme des collectivités locales. Parmi les éléments de réforme, nous pouvons citer notamment la rationalisation des intercommunalités.

Ainsi, plusieurs principes sont énoncés afin de modifier le paysage administratif local et national.

Voici les principales caractéristiques :

- pas de Communauté de Communes de moins de 5 000 habitants (la CODECOM de Stenay dispose de 6 323 habitants),
- les communes isolées (c'est-à-dire n'appartenant pas encore à une intercommunalité) devront adhérer à un regroupement de communes (quelques communes du Sud Meusien sont dans ce cas),
- fusions des intercommunalités avec exercice de plus de compétences qu'actuellement.

Cette réforme territoriale est coordonnée par le Préfet du Département, qui a proposée le 6 mai dernier, un premier projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Ce dernier a été présenté à la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale), dont les membres sont des représentants notamment des Présidents des CODECOM de Meuse et de certains Maires.

Ce processus de mise en place du Schéma durera trois années, pendant lesquelles les élus réfléchiront, se mobi-

liseront, valideront et appliqueront les décisions de la CDCI et du Préfet. Les premières étapes sont primordiales, car elles permettront de définir les futures fusions des CODECOM.

Pour notre canton, bien que nous atteignons le seuil minimum des 5 000 habitants, le Schéma prévoit le regroupement des CODECOM du Pays de Montmédy, du Val Dunois et du Pays de Stenay, permettant la création d'une nouvelle structure regroupant 18 000 habitants, soit la troisième intercommunalité de Meuse en terme de population (après celles de Verdun et de Bar-le-Duc).

L'enjeu est important pour l'avenir de notre territoire. Ce regroupement peut avoir des avantages en terme de développement de projets à l'échelle d'un territoire plus important, mise en place de services à la population pour nos trois cantons, politique de développement économique et touristique adapté, ... la liste peut être longue...

Bien que financièrement attrayante (environ 2 millions d'euros de dotation de l'Etat si la fusion des trois CODECOM du

Nord Meusien est réalisée !!!), des interrogations apparaissent :

- pouvons-nous travailler ensemble pour le bien commun de nos habitants ?
- cette fusion proposée est-elle adaptée à notre territoire ?
- quelles sont les compétences que la future CODECOM devra prendre ?
- quelles sont les incidences financières et fiscales réelles de ce regroupement ?

Ce sont autant de questions qui ont été abordées lors de notre Conseil Communautaire du 25 mai dernier, qui a permis d'éclaircir certains points, notamment sur les compétences actuelles des uns et des autres. Chaque élu a pu donner son avis sur l'avenir de la CODECOM du Pays de Stenay et la fusion possible avec le Pays de Montmédy et le Val Dunois.

Le calendrier serré nous oblige à travailler rapidement et dans l'urgence, nécessitant de bien réfléchir aux conséquences que cela pourrait avoir sur la vie de la population.

Pierre-Emmanuel FOCKS

CALENDRIER

6 MAI 2011
présentation du Schéma
Départemental à la CDCI

10 MAI 2011
envoi des propositions de fusion
aux maires et présidents de CODECOM

DU 10 MAI AU 10 AOÛT 2011
consultation des communes,
des CODECOM et des syndicats concernés
par la réforme : envoi des avis et des délibérations des collectivités à la Préfecture

DU 20 AOÛT AU 20 DÉCEMBRE 2011
réunions de la CDCI pour analyse
des avis, modifications des périmètres
et proposition d'un nouveau Schéma
(si besoin)

20 DÉCEMBRE 2011
approbation du Schéma Départemental

2012 / 2013
application du Schéma et fusion
des CODECOM concernées

LA RÉFORME TERRITORIALE

vue par Patrick Blin, Premier Vice-Président de la CODECOM

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

Le Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a été proposé par Madame le Préfet de la Meuse à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le 6 mai 2011.

Ce Projet de l'Administration a été présenté et commenté lors de l'Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Pays de Stenay le 25 mai dernier, ainsi que dans les conseils municipaux des 19 communes de notre CODECOM.

Nos organes délibérants (Assemblée Générale de CODECOM et Conseils Municipaux) seront appelés à délibérer par un vote sur le Projet.

Les objectifs généraux du SDCI tels que rappelés dans la Note de Présentation du Projet, sont les suivants :

- « La couverture intégrale du département par des EPCI (établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre) » [Il s'agit des CODECOM]
- « La rationalisation des périmètres des EPCI et des syndicats mixtes existants (transformation, fusion, modification de périmètre) » [Il s'agit principalement de regroupements entre plusieurs CODECOM]
- « La réduction du nombre de syndicats intercommunaux » [Nous sommes peu concernés par cet aspect de la Réforme sur notre canton.]

Le Schéma prend en compte les orientations suivantes :

- « La constitution d'EPCI à fiscalité propre regroupant au moins 5.000 habitants » [Avec 6.350 habitants, notre CODECOM satisfait déjà à ce minimum de 5.000 habitants]
- « Une amélioration de la cohérence spatiale des EPCI à fiscalité propre »

- « L'accroissement de la solidarité financière »
- « La réduction du nombre des syndicats de communes et de syndicats mixtes »
- « le transfert des compétences exercées par des syndicats de communes ou des syndicats mixtes à des EPCI à fiscalité propre »
- « la rationalisation des structures compétentes en matière d'aménagement de l'espace, de protection de l'environnement et de respect des principes de développement durable »

DÉMARCHE SUIVIE PAR L'ADMINISTRATION DANS L'ÉLABORATION DU PROJET

« Les propositions d'évolutions de l'intercommunalité en Meuse ont été établies à partir du diagnostic de l'existant et de critères objectifs, en concertation avec les élus concernés par la recomposition de la carte intercommunale »

« La réflexion administrative et technique a été conduite par la préfecture, associant les sous-préfetures et l'ensemble des services de l'Etat, à partir de critères objectifs (infrastructures, flux domicile-travail, implantation des établissements scolaires, de santé, de services au public...), des enjeux (économiques, sociaux, environnementaux...), des convergences dans les compétences, des données financières, ainsi que des partenariats existants, souhaités et souhaitables entre les différentes structures intercommunales. »

« Une large concertation a été engagée dans les trois arrondissements avec les élus concernés par la recomposition de la carte intercommunale, ainsi notamment qu'avec les parlementaires, le président du conseil général, le président de l'association des maires, le président de l'association de présidents de CODECOM ».

LES ORIENTATIONS DU PROJET POUR LA MEUSE

« Le parti a été pris d'éviter d'éclater les CODECOM existantes en procédant plutôt, dans la mesure du possible, à des fusions-rapprochements, sur la base des critères objectifs retenus, identiques pour l'ensemble du département et des enjeux de convergence repérés pour chaque territoire ».

« Le projet assure la couverture de l'ensemble du territoire par des EPCI à fiscalité propre d'une taille suffisante et d'un périmètre adapté pour permettre la simplification de la coopération intercommunale et la réduction du nombre des syndicats de communes de de syndicats mixtes ».

CHOIX RETENU POUR LE NORD-MEUSIEN ET LA CODECOM DE STENAY

Rapprochement des CODECOM de Stenay, Montmédy et Val Dunois [Rapprochement des CODECOM de Damvillers et de Spincourt].

Le Projet de l'Administration détaille dans une Fiche les caractéristiques principales de la nouvelle Communauté regroupant celles de Stenay, de Montmédy et du Val Dunois.

- La nouvelle Communauté de Communes regroupe 66 communes pour 18.000 habitants environ,

- La nouvelle Communauté de Communes satisfait au critère de convergence de territoire,

- La nouvelle Communauté de Communes prend en compte les habitudes de travail en commun.

* Le CIF se calcule de la façon suivante :

$$CIF = \frac{\text{Montant des impôts perçus par la CODECOM}}{\text{Impôts locaux perçus par les communes adhérentes} + \text{impôts perçus par la CODECOM}}$$

Le CIF permet alors de mesurer la fiscalité des communes vers le groupement. Ainsi, plus le CIF est proche de 1, plus la CODECOM est dite « intégrée » et exerce des compétences en lieu et place des communes.

Il est à rappeler que le transfert de compétences, implique un transfert de charges, mais également le transfert des ressources nécessaires à leur exercice. Au final, pour ce qui est de la CODECOM du Pays de Stenay (CIF = 0.44), on peut dire qu'elle perçoit 44 % des impôts des ménages et des entreprises.

SUR LE PLAN DES CRITÈRES FINANCIERS, LE TABLEAU DE L'ADMINISTRATION FAIT APPARAÎTRE UNE SITUATION QUI N'EST PAS HOMOGENÈME ENTRE LES TROIS CODECOMS EXISTANTES

CODECOM	POTENTIEL FISCAL (M €)	COEFFICIENT D'INTÉGRATION FISCALE(*)
STENAY	0,846	0,44
MONTMÉDY	0,404	0,47
VAL DUNOIS	0,856	0,77

QUELQUES COMPARAISONS

Le potentiel fiscal des CODECOM de Stenay et du Val Dunois est similaire. Par contre, celui de la CODECOM de Montmédy leur est inférieur de moitié.

Le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) des CODECOM de Stenay et de Montmédy est similaire. Par contre, le CIF du Val Dunois leur est supérieur des trois-quarts.

A noter que, pour la DGF (Dotation Générale de Fonctionnement de l'Etat), la dotation d'intercommunalité sera calculée sur la base du CIF de la CODECOM existante la mieux dotée. Les CODECOM de Stenay et de Montmédy bénéficieront donc du CIF élevé du Val Dunois.

(*)Le CIF (Coefficient d'Intégration Fiscale) mesure le rapport entre la fiscalité communautaire et la fiscalité des communes composantes.

- Sur les compétences exercées, au-delà des compétences obligatoires, les trois CODECOM interviennent dans les domaines suivants :

- protection et mise en valeur de l'environnement (déchet, hydraulique)
- politique du logement et cadre de vie
- en matière d'action sociale, compétence dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse

- tourisme
- Nombre de délégués dans la nouvelle Communauté de Communes regroupant les trois CODECOM actuelles : 90 au maximum (au lieu de 168 aujourd'hui, dont 51 pour Stenay, 65 pour Montmédy, 52 pour le Val Dunois)

COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE L'ADMINISTRATION

Le Projet appliqué à la CODECOM de Stenay a déjà fait l'objet de commentaires de la part des délégués lors de l'Assemblée Générale du 25 mai dernier.

Ce Projet fait le choix d'un regroupement entre trois CODECOM voisines, dont les élus se connaissent. C'est un point positif.

Au niveau communal, les maires semblent préoccupés quant à leur rôle dans l'avenir, compte tenu du transfert des compétences vers la nouvelle Communauté de Communes qui ne pourra que s'accélérer. Pour bénéficier d'un CIF élevé, les CODECOM actuelles (et les Communes) devront en contrepartie transférer l'essentiel de leurs compétences, comme c'est le cas actuellement dans le Val Dunois.

Il existe des préoccupations spécifiques de la part de certaines communes, qui, ayant beaucoup investi dans des domaines qui relèveront probablement de la nouvelle Communauté de Communes, feront apport de leurs équipements neufs, alors que d'autres communes, qui n'auront pas investi au même niveau, pourront bénéficier d'une rente de situation.

D'une façon générale, la crainte existe d'avoir à se prononcer sur un schéma de regroupement sans en connaître encore les modalités précises. Ce à quoi un dé-

légué a répondu assez justement que ce sera à nous de réaliser la mise en œuvre de la Réforme et les ajustements entre nos territoires et la Réforme Territoriale sera ce que nous voudrions bien qu'elle devienne.

Certains commentaires portent sur le périmètre de la nouvelle Communauté de Communes. Malgré l'élargissement de ce périmètre, la taille de cette nouvelle collectivité territoriale reste modeste en face de celle de nos voisins belges ou luxembourgeois avec lesquels nous sommes appelés à poursuivre nos partenariats transfrontaliers.

Il est regrettable que des alternatives aient été mises à l'écart. La Communauté d'Agglomération de Verdun comporte de nombreux mérites. Elle ferait bénéficier les CODECOM qui s'y regrouperaient de son CIF (0.86) le plus élevé de tout le Nord-Meusien et donc d'une DGF élevée. La question pourrait être celle de la proximité entre les CODECOM existantes et la Communauté d'Agglomération de Verdun. Mais le schéma de la Communauté d'Agglomération prévoit l'attribution à chacune des CODECOM existantes d'un poste de Vice-Président, qui veillerait à ce que les intérêts des CODECOM existantes soit respecté.

Par ailleurs le futur Conseiller Territorial (autre volet important de la Réforme Territoriale, qui se substituera aux conseillers généraux et aux conseillers régionaux) sera aussi le garant de la proximité entre les habitants des territoires composants et les organes de décision du Département et de la Région, puisqu'il sera élu par les habitants à l'échelle du canton.



une valorisation de nos villes et villages accentuée ?



Communauté de Communes du pays de Stenay

6, place de la République
BP 20021 - 55700 STENAY

Téléphone : 03.29.80.31.81

Télécopie : 03.29.80.28.99

Email : ccstenay@gmail.com

Accueil du public :
du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Fermé le mardi après-midi

Directeur de Publication : Daniel GUICHARD.

Comité de rédaction : Commission Communication - Jean-Pierre CORVISIER et Benoît LAURENT (responsables)

Crédit photos : Jean-Pierre CORVISIER et Pierre-Emmanuel FOCKS

Crédit photos aériennes : Julien JACQUET (pilote ULM) ; Michel TRICHOT)

Conception et impression : A2DVnumérique - 03.82.82.53.10